

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 07 janvier 2016

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Déploiement de la fibre optique – Fonds de concours des communes

Monsieur le Président rappelle au bureau le schéma de financement du projet fibre optique qui prévoit le versement de fonds de concours des communes membres de la CCPB pour un montant total de 602 000 € à compter de l'année 2016.

Afin de finaliser ce procédé validé par les 26 communes, il y a lieu d'arrêter les modalités de versement du fonds de concours par le biais d'une convention.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution d'un fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique avec nos 26 communes,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
-

POINT n°2 : Assainissement – Marché de renouvellement du matériel du réseau d'assainissement sur périmètre en régie – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau qu'une erreur de rédaction a été identifiée dans le CCAP concernant la formule de révision des prix. Il y a lieu de la corriger par voie d'avenant.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du marché cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Assainissement – Marchés de prestation sur périmètre en régie – avenants de prolongation de durée

Monsieur le Président rappelle au bureau le choix de prolonger la durée du contrat d'affermage jusqu'en juin 2017 pour préparer le futur mode de gestion du service. Ce choix impacte nécessairement les marchés signés sur le périmètre en régie qui ont la même date d'échéance. Par conséquent, il faut prévoir pour ces marchés un avenant de prolongation de délai. Ces marchés sont :

- Marché de prestations d'hydrocurage avec Malezieux – Avenant n°1
- Marché de balayage des rues et de nettoyage des bouches d'égoût avec SOWAX – Avenant n°3
- Marché de prestation de service d'assainissement sur le périmètre en régie avec la Société des Eaux de l'Est – Avenant n°3

La nouvelle date d'échéance est le 31/05/2017.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants cités ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Assainissement – Travaux rue Sainte-Croix à Boulay – Délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que la commune a lancé une opération de voirie Rue Sainte-Croix à Boulay.

Une partie des travaux concerne l'assainissement. Par conséquent, deux maîtres d'ouvrage publics sont compétents : la commune et la CCPB.

Les parties ont convenu de constituer un groupement de commande publique pour l'ensemble de l'opération. La commune serait mandataire du groupement et prendrait en charge l'ensemble des dépenses liées aux travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande publique pour les travaux Rue Sainte-Croix qui prévoit que la commune de Boulay soit coordinatrice du groupement de commande,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT n°5 : Piscine – Contrat de fourniture de chaleur – Avenant n°1

Monsieur le Président explique qu'une erreur de rédaction a été identifiée dans l'article 2.1. du contrat comprenant également le schéma explicatif de l'installation. Ce schéma est également mis à jour dans l'avenant pour tenir compte des évolutions techniques du projet depuis la signature du contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat cité en objet,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT n°6 : Ordures Ménagères – Dégâts barrière déchèterie

Monsieur le Président explique qu'un usager a volontairement détérioré la barrière d'accès à la déchèterie lors d'un mouvement d'humeur, occasionnant des dégâts. Cette personne a immédiatement regretté son geste et la CCPB n'a pas lancé de démarche particulière. Cependant, elle a demandé à cet usager de prendre à sa charge les éventuels frais de réparation de la barrière.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à facturer les frais de réparation du matériel à M. Gilbert KROENNER en fonction des factures établies par les entreprises en charge des travaux,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT n°7 : Personnel – Convention de mise à disposition avec la commune de Volmerange-lès-Boulay

Monsieur le Président informe le bureau que suite à la demande de la commune de Volmerange-lès-Boulay, il propose la mise à disposition d'un agent de catégorie C de la CCPB pour le remplacement de la direction du périscolaire sur le créneau du matin de 7h à 8h20 les jours d'école.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet de convention,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la CCPB et la commune de Volmerange-lès-Boulay,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,